



APPEL A PROJETS 2020

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) a arrêté ses orientations stratégiques en liaison avec les travaux français et internationaux et souhaite mettre en œuvre des projets de recherche en comptabilité sur les thèmes suivants :

- ✓ L'impôt
- ✓ Les impacts comptables des activités du numérique
- ✓ Méthodologie pour une étude d'impact
- ✓ Présentation des éléments non-courants dans le compte de résultat
- ✓ Qualité de l'information comptable et provisions
- ✓ La notion de contrôle au travers des normes

Pour chaque thème, l'objectif de ces projets est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. Ces travaux permettront à l'ANC d'alimenter sa propre réflexion, de contribuer plus efficacement aux débats internationaux actuels ou à venir et, le cas échéant, de moderniser les normes françaises. Certains thèmes proposés sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG.

L'ANC est prête à financer plusieurs projets par thème en fonction des propositions reçues de chaque candidat ou équipe de recherche selon la problématique ou les parties de problématiques choisies. Le financement accordé à chacun d'entre eux est fonction de la nature des travaux de recherche et des coûts supportés par le chercheur ou son équipe. L'ANC souhaite privilégier particulièrement les travaux permettant de progresser par étapes sur le thème retenu en construisant, à chaque jalon, les éléments de la contribution finale.

Les papiers de recherche ont vocation à être largement diffusés par l'ANC (en France et à l'international) et leurs auteurs sont également encouragés à diffuser et publier ces travaux le plus largement possible.

Thèmes des projets

L'impôt

Contexte

L'ANC souhaite engager une réflexion d'ensemble sur le traitement comptable des différents impôts et taxes, leur classement dans le compte de résultat et leur rattachement aux périodes dans les différents référentiels comptables. Obtenir une comptabilisation homogène et non-ambigüe semble un objectif souhaitable à terme. Au-delà, la question des divergences entre les traitements comptable et fiscal et leurs impacts sur la comptabilité présente un intérêt dans le contexte français empreint d'un attachement à la connexion fiscal-comptable.

Eléments de problématique à aborder

A cette fin, les sujets d'étude pourraient notamment traiter des aspects suivants :

1. quel est l'état des lieux comparatif en matière de traitement comptable des impôts et taxes (classification, rattachement...) ?
2. quelles sont les difficultés actuelles non résolues ? Quels sont les enjeux de la présentation des différents impôts et taxes dans le compte de résultat ?
3. quelles peuvent être les approches conceptuelles et pratiques à retenir pour la qualification comptable d'une taxe par rapport à un impôt ? Des règles spécifiques par grande famille sont-elles à préconiser ?
4. la question des divergences entre traitement comptable et traitement fiscal est-elle un facteur déterminant sur les règles de comptabilisation à définir ?

Des travaux sur un état des lieux de ce sujet dans le contexte français, voire européen avec une mise en évidence des contradictions actuelles et des solutions possibles sont les bienvenus. N'ayant pas eu de réponse sur ce thème les années passées, nous renouvelons l'appel à projets considérant qu'il s'agit d'un sujet principal de discussion notamment dans le cadre de la normalisation française pour les prochaines années.

Les impacts comptables des activités du numérique

Contexte

Les débats lors des Etats généraux de la recherche comptable de 2017 sur le thème « Comptabilité et Numérique » ont permis de mettre en évidence les nombreuses questions que pose l'essor des activités liées au numérique sur notre référentiel comptable actuel qu'il soit national ou international. L'ANC souhaite que ces problématiques soient approfondies pour apporter les éléments de réflexion nécessaires à une possible évolution de la normalisation comptable sur ces sujets et renouvelle donc cette année ce thème.

Eléments de problématique à aborder

Des études et analyses sur les différentes caractéristiques des activités nouvelles issues de la transformation numérique (échange et contribution à la valeur sans transaction monétaire, montée de l'économie collaborative, création de valeur par l'usage et l'influence, utilisation

des données collectées gratuitement...) notamment en analysant les questions suivantes, seraient appréciées :

1. dans quelle mesure ces nouvelles activités ne rentrent-elles pas dans le cadre actuel de la définition des actifs (également des actifs incorporels) et des passifs ?
2. faut-il imaginer de nouvelles catégories d'actifs et de passifs ? Quelles règles de reconnaissance, d'évaluation faut-il mettre en place dans ce cas ? Faut-il évaluer en comptabilité les activités numériques gratuites ou quasi-gratuites ?

Méthodologie pour une étude d'impact

Contexte

Au-delà du chiffrage même de l'impact et partant du double constat de la difficulté de réaliser des études d'impact a priori avant toute mise en œuvre et du choix ultime d'un changement ou d'une nouvelle législation sur la base d'une analyse coûts-bénéfices, l'ANC estime utile d'obtenir des bases scientifiques pour sa réflexion quelque soit les domaines de recherche.

Eléments de problématique à aborder

Les axes d'étude pourraient être les suivants :

1. évaluation des pratiques actuelles dans le cadre national, européen ou international,
2. revue de littérature sur les *best practices* en incluant une analyse des pratiques en dehors du domaine des sciences de gestion ; notamment dans le domaine de l'économie et de l'analyse des politiques publiques.

Ces réflexions pourraient conduire, d'une part, à faire état des méthodologies permettant d'évaluer les coûts de la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation comptable et les gains associés à celle-ci, et d'autre part, à améliorer les modèles d'évaluation existants.

Présentation des éléments non-courants dans le compte de résultat

Contexte

Dans le cadre du projet Disclosure initiative de l'IASB, de nombreuses questions se posent sur la pertinence de maintenir un résultat non-courant, sa présentation et sur son rôle informationnel. Si le résultat opérationnel retraité des éléments inhabituels est un indicateur très usité dans la communication financière, sur le plan international, les entreprises sont peu nombreuses à le présenter dans leur compte de résultat.

Eléments de problématique à aborder

L'ANC souhaiterait articuler l'analyse notamment sur les questions suivantes :

1. recenser les pratiques en matière de présentation de sous-totaux dans le compte de résultat ;
2. comparer la qualité d'une information diffusée dans le compte de résultat avec celle diffusée dans un autre support de communication financière.

Qualité de l'information comptable et provisions

Contexte

Les provisions comptables sont régulièrement accusées d'être des facteurs d'ajustement du résultat comptable sous couvert d'une gestion prudente. Alors que l'IASB prévoit de maintenir dans son agenda de recherche un projet de la révision de la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), l'ANC souhaiterait faire un état des lieux des pratiques, de leurs évolutions et de leurs impacts sur la qualité de l'information comptable publiée depuis l'application des normes IFRS et leur adaptation dans le PCG avec le règlement sur les passifs (CRC 2000-06).

Éléments de problématique à aborder

L'ANC souhaiterait articuler l'analyse notamment sur les questions suivantes :

1. l'évolution des pratiques en matière de provision et de l'information comptable publiée,
2. l'évolution du degré laissé au jugement et donc au risque de manipulation comptable,
3. la pertinence de la norme IAS 37 au regard des pratiques et du cadre conceptuel publié en 2018.

Ces travaux pourraient conduire à contribuer à la réflexion sur l'évolution de la norme.

La notion de contrôle au travers des normes

Contexte

La notion de contrôle a évolué au fil des années : les normes IFRS l'ont notamment précisée lors de la publication d'IFRS 10, puis reprise dans le cadre conceptuel révisé. Au delà des travaux déjà engagés sur la mise en œuvre des normes IFRS 10, 11 et 12, l'ANC souhaiterait une étude transverse de cette notion de contrôle au sein du corpus actuel des normes internationales.

Éléments de problématique à aborder

Les axes d'étude pourraient être les suivants :

1. identification, revue et pertinence des notions de contrôle apparaissant dans les normes IFRS,
2. revue de littérature sur l'évolution de cette notion.

Caractéristiques des projets

Des projets mettant en œuvre différentes méthodes ou types de recherche peuvent être présentés dès lors qu'ils répondent aux thèmes des différents appels à projets. Ces projets peuvent ainsi être d'une durée courte (de 3 à 6 mois) avec la rédaction d'un rapport de type *policy paper*¹ ou être à moyen terme (de 1 à 2 ans) avec un rapport de recherche (*research paper*²) plus détaillé. Le type de rapport attendu sera explicité, après échange, dans la convention de financement qui sera signée avec l'ANC. Dans le cadre de projets d'une durée supérieure à un an, il est demandé une restitution des travaux par étape, avec une première restitution intermédiaire à fin 2020. Le planning de restitution des travaux fait partie intégrante de la convention de financement.

L'ANC encourage la présentation d'offres de projets pouvant correspondre aux différentes techniques et durées évoquées tout en mettant l'accent sur des projets court-terme comme les revues de littératures.

L'objectif de l'ANC est de pouvoir disposer d'une offre de projets s'étalant sur un horizon de 3 mois à 2 ans, avec un large panel d'approches utilisées en matière d'études et de travaux sur les différents thèmes proposés. En fonction des projets proposés, l'ANC peut en sélectionner un ou plusieurs dans chacune des catégories considérées. Le financement accordé est adapté à l'intérêt et au coût estimé des projets présentés.

Les projets impliquant des personnes ou équipes de plusieurs centres de recherche français sont encouragés, de même que les projets ayant un caractère pluridisciplinaire. Il est également possible d'impliquer des chercheurs ou centres de recherche étrangers à l'équipe projet.

Les projets doivent prévoir la traduction en anglais des papiers de recherche afin de permettre une diffusion la plus large possible. Si le projet est rédigé directement en anglais, la traduction en français doit être également prévue. Compte tenu de cet objectif de diffusion à un large public, la rédaction de documents de synthèse pouvant être facilement lus et utilisés par différentes parties prenantes (régulateurs, investisseurs, entreprises) autres que des chercheurs est également demandée.

Constitution du dossier et modalités de sélections

Les candidats à un financement doivent présenter leur projet de recherche et envoyer le curriculum vitae de chacun des participants au projet de recherche. Les travaux en cours et les travaux réalisés depuis 3 ans pour d'autres organisations doivent être mentionnés sur les curriculum vitae.

¹ Le « policy paper » est un document de synthèse exposant notamment la description du contexte et l'importance du sujet choisi, les différentes options possibles et proposant une ou plusieurs recommandation(s) originale(s).

² Le « research paper » est un document détaillé mettant en perspective une problématique en se basant sur l'état de l'art au moment de la recherche (théories en jeu, revue de littérature) tout en apportant une approche originale via l'approche expérimentale choisie. Il doit amener son auteur à proposer une solution ou des recommandations à la problématique choisie. Il constitue la substance d'un article à soumettre à une revue scientifique.

Chaque projet de recherche doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Question de recherche retenue dans le cadre du projet et les principales raisons du choix du sujet ;
- ✓ Revue brève des recherches existantes sur le sujet ;
- ✓ Méthodologie retenue ;
- ✓ Type de rapport prévu ;
- ✓ Les résultats attendus de la recherche ;
- ✓ Utilité attendue des résultats de la recherche incluant notamment l'identification des parties prenantes pouvant être intéressées par cette étude et de quelle façon les résultats de la recherche peuvent être de nature à peser dans le débat ;
- ✓ Le planning de réalisation de l'étude et les jalons prévus ;
- ✓ Le coût détaillé par grandes catégories de dépenses (coût des assistants de recherche, voyages, accès aux documentations, participations aux frais d'inscription et de déplacement aux colloques, traduction, etc.) ;
- ✓ Les références des auteurs dans le champ de l'étude.

La description du projet de recherche est réalisée, au choix, en anglais ou en français et comporte 10 pages maximum.

Les dossiers de propositions de projets sont à adresser par courrier électronique à webmestre.anc@anc.gouv.fr avec en titre du message « Proposition de projet *complété* par l'énoncé du thème retenu ».

Le comité de sélection est constitué par :

Patrick de Cambourg, Président de l'ANC et membre du Board de l'EFRAG,
Hervé Stolowy, Professeur de comptabilité à HEC Paris,
Laurence Rivat, Associée Deloitte et membre du Board de l'EFRAG,
Jean-Pierre Villetelle, Chef de service Observatoire des entreprises à la Banque de France,
Michel Barbet-Massin, Associé Mazars et membre du Collège de l'ANC,
Hubert Tondeur, Professeur des universités et membre de la Commission des normes privées de l'ANC,
Le Quang Tran Van ou Caroline Weber, Représentant de l'Afep, Middenext et Médef.

**La date limite de soumission des dossiers en réponse à cet appel à projets est fixée au
30 septembre 2020**

L'ANC fera connaître sa décision au plus tard le 15 octobre 2020 aux candidats à un financement ayant soumis un projet dans les conditions précitées.

Avant toute décision de financement, les projets seront analysés notamment au regard de la qualité générale du dossier, l'utilité du projet pour l'ANC, la faisabilité du projet, les références de l'équipe et la pertinence des compétences réunies, la pertinence du planning proposé, notamment pour que les résultats soient exploitables et l'adaptation du coût au projet. Les services de l'ANC pourront demander aux candidats des informations complémentaires en vue de préparer la décision de l'ANC. Dans le cas où les projets qui seraient présentés ne répondraient pas convenablement à ces critères, l'ANC se réserve le droit de n'en financer aucun.